



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le2..1..DEC..2016.....
et publié le ...2..1..DEC..2016..
Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adhésion au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN

Séance du 15 décembre 2016

Convocation du 9 décembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vignerou, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Catherine Lequeux par Jean-Louis Oheix,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2016

OBJET : Adhésion au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN signée le 1^{er} juillet 2013,

Vu l'arrêté du Préfet de Région du 29 août 2013,

Considérant que le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Ile-de-France,

Considérant que ce groupement d'intérêt public propose à tous les acheteurs publics d'Ile-de-France un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonces de marché, plate-forme de dématérialisation et mise en réseaux d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité,

Considérant que ce groupement d'intérêt public est une réponse aux difficultés des entreprises, notamment des TPE/PME, pour accéder aux marchés publics et un moyen pour les acheteurs publics de concilier respect de la réglementation et efficacité des achats,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- l'adhésion de la ville de Sceaux au Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN ;
- d'approuver la convention constitutive du Groupement d'intérêt public ;
- de régler la contribution annuelle correspondante soit 1 500 € TTC.

DESIGNE Mme Isabelle Drancy représentante titulaire et M. Thibault Hennion représentant suppléant du conseil municipal au sein du groupement d'intérêt public.

AUTORISE le maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thibault Hennion", is written over the text "le maire".